



**HAL**  
open science

## Les partis animalistes

Samantha Simon

► **To cite this version:**

Samantha Simon. Les partis animalistes. Olivier Le Bot (dir.). Les mutations contemporaines du droit de l'animal, DICE Editions, pp.89-108, 2023, 979-1-0975-7819-0. 10.4000/books.dice.14920 . hal-04479407

**HAL Id: hal-04479407**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-04479407>**

Submitted on 27 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Olivier Le Bot (dir.)

## Les mutations contemporaines du droit de l'animal

DICE Éditions

---

## Les partis animalistes

Samantha Turquoise Simon

---

DOI : 10.4000/books.dice.14920

Éditeur : DICE Éditions

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2023

Date de mise en ligne : 13 septembre 2023

Collection : Confluence des droits

EAN électronique : 9791097578190



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

SIMON, Samantha Turquoise. *Les partis animalistes* In : *Les mutations contemporaines du droit de l'animal* [en ligne]. Aix-en-Provence : DICE Éditions, 2023 (généré le 16 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/dice/14920>>. ISBN : 9791097578190. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.dice.14920>.

---

## LES PARTIS ANIMALISTES

Samantha Turquoise SIMON<sup>1</sup>

« Parti » et « Animaliste ». Voilà deux mots que l'on n'aurait guère songé à juxtaposer il y a quelques décennies encore, tant la – et le – politique ont été pensés comme consubstantiels à l'humanité (et à l'humanité seule)<sup>2</sup>, et tant la lutte animaliste s'est traditionnellement ancrée plutôt dans les champs académiques, associatifs, et artistiques. Et pourtant... Faisant figure de véritable curiosité politique, l'existence et la prolifération, en Europe, d'organisations partisanes dédiées à la défense des animaux non-humains est un phénomène non seulement durable, mais en pleine expansion, puisque la première, le Tierschutzpartei, est née en Allemagne en 1993, et que l'on dénombre actuellement une trentaine d'initiatives comparables en Europe.

Ne nous y trompons pas. Ce sujet est loin d'être aussi anecdotique qu'il n'y paraît. Ces partis et leurs résultats croissants s'inscrivent dans – et contribuent à – une manifeste évolution des représentations. Celle de l'animalité, celle du et de la politique, mais de façon encore plus essentielle, celle du lien – traditionnellement oxymorique mais peut-être en passe de devenir dialectique – qui les unit. C'est la question de fond, politique et éminemment philosophique, qu'adressent ces nouveau-nés aux démocraties dans lesquelles ils germent, à laquelle notre thèse entend apporter des éléments de réponse, et qui sera présente, de façon sous-jacente et en filigrane, dans la réflexion que nous mènerons ici. Toutefois, le format de cette contribution comme la thématique de ce colloque nous invitent à opérer une stimulante déviation de cette approche pour interroger plus précisément le rôle des partis animalistes dans la fabrique du droit de l'animal. Et pour cause... dans un contexte de réel dynamisme associatif en faveur de la cause animale, et – symétriquement – dans un contexte de relative défiance à l'égard des partis comme de la politique institutionnelle, comment expliquer la création de partis animalistes, et quels sont les leviers dont ils disposent ?

---

<sup>1</sup> Doctorante en science politique, IRENEE, Université de Lorraine.

<sup>2</sup> Nous faisons ici référence à la philosophie politique qui, depuis l'Antiquité, a considéré que l'homme ne pouvait s'accomplir que dans la politique, et que la politique était, symétriquement le propre de l'homme. C'est ce qui ressort notamment de *La Politique* d'ARISTOTE, mais aussi du *Contrat Social* de Jean-Jacques ROUSSEAU et du *Léviathan* de Thomas HOBBS, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour y répondre, il faut se demander, *in abstracto*, quelles sont les particularités des partis politiques (par rapport aux associations notamment) susceptibles d'être porteuses pour exercer une influence sur la fabrique du droit de l'animal. Ces derniers disposent d'un arsenal spécifique qui s'articule, semble-t-il, autour de trois fonctions essentielles : la fonction tribunitienne, la fonction idéologique et la fonction électorale. Ce sont là les trois axes qui structureront naturellement l'analyse ici. Nous verrons dans un premier temps comment, en exerçant leur fonction tribunitienne, les partis animalistes entendent « porter la voix des sans voix », entreprise certes proche de celle des associations, mais profondément transformée par le terrain sur lequel elle s'exerce, à savoir politique et institutionnel. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la manière dont, pour ce faire, ces organisations partisanes ont tenté de construire l'animalisme comme idéologie politique, dans une forme de marginalité aussi inévitable que revendiquée. Dans un troisième et dernier temps, nous présenterons les conséquences et résultats de cette stratégie, qui les conduit, sans complètement négliger leur vocation électorale, à développer un arsenal également – voire majoritairement – extra et paraélectoral.

## I. « Porter la voix des sans voix », la fonction tribunitienne des partis animalistes

Comprendre ce qu'est l'animalisme est une première étape indispensable (A) pour éclairer la mission de représentation que se sont donnée les partis animalistes (B).

### A. Qu'est-ce que l'animalisme ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce terme d'« animalisme » a fait son chemin ces dernières années dans les champs académiques, politiques, médiatiques et militants comme dans le langage courant. Pourtant, force est de constater que la fréquence de son usage ne contribue guère, pour l'heure, à lui donner une consistance conceptuelle fiable et exploitable, et ce pour trois raisons au moins. D'abord, il est essentiellement utilisé dans les pays de langue latine, tels que la France, l'Espagne, et l'Italie, et très peu dans les autres, qui lui préféreront les expressions de « mouvement pour les droits des animaux » ou de « libération animale ». Ensuite, le terme d'animalisme semble, dans le discours médiatique comme académique, souvent être considéré comme interchangeable avec d'autres termes, comme ceux de « cause animale »<sup>3</sup>, de « véganisme »<sup>4</sup> ou d'« antispécisme »<sup>5</sup>, ce qui ne manque pas de nourrir une certaine confusion notionnelle. Enfin, non seulement est-il aussi

3 Eddy Fougier définit notamment l'animalisme comme l'ensemble des courants qui s'intéressent à la cause animale. E. FOGUIER, *La Contestation animaliste radicale en France*, 23 janvier 2019, Fondation pour l'innovation politique. Disponible en PDF en ligne à l'adresse [http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/03/150\_VEGAN\_2019-03-11\_w.pdf] [Consulté le 5 mars 2022].

4 Frédéric Denhez assume explicitement le fait de regrouper « le véganisme, l'antispécisme, et l'animalisme sous le terme de « véganisme » ». Voir F. DENHEZ, *La cause végane, un nouvel intégrisme*, Libella, Paris, 2019, p. 19

5 « L'antispécisme serait ainsi une nouvelle forme d'humanisme-animalisme qui s'inscrirait dans la lignée des mouvements de libération pour les humains opprimés (esclaves, Noirs, femmes, homosexuels) avec le désir d'obtenir des succès comparables. » C.-M. DUBREUIL, « L'antispécisme, un mouvement de libération animale », *Ethnologie française*, 2009/1 (Vol. 39), p. 117-122. DOI : 10.3917/ethn.091.0117. URL : [https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2009-1-page-117.htm].

souvent utilisé que rarement défini, mais même lorsqu'il l'est, les définitions proposées souffrent, y compris dans le champ académique, d'un biais militant lié au jugement de valeur de leur auteur quant à son bien-fondé<sup>6</sup>. Dès lors, nous n'avons pas d'autre choix ici que de partir d'une acception *a minima*, inspirée des rares éléments convergents. L'animalisme désigne toujours et au moins une initiative de défense de l'animalité, reposant sur un fondement philosophique et moral, entraînant un engagement militant, et qui s'inscrit en lien – de contradiction ou de prolongement – avec d'autres mouvements, comme l'écologisme, le féminisme et l'humanisme.

Amorçons sans plus attendre cette plongée au cœur de l'animalisme en tentant de présenter, succinctement, sa composante philosophique. L'animalisme, de ce point de vue, semble consister dans une entreprise de déconstruction. Contrairement à ce que ses plus virulents défenseurs<sup>7</sup> et détracteurs<sup>8</sup> affirment, elle semble moins viser l'humanisme que l'anthropocentrisme, c'est-à-dire selon Corine Pelluchon, l'attitude consistant à se représenter l'homme comme le centre de l'univers et ses intérêts comme primant sur tous les autres, ceux des animaux notamment, relégués à une valeur instrumentale, et non intrinsèque<sup>9</sup>. Plus précisément, deux mécaniques théoriques ont parallèlement germé pour penser une remise en question de ce « privilège » humain censé s'exercer au détriment de l'animal. La première, nous la qualifierons d'inductive et d'émancipatoire, en ce qu'elle vise à substituer aux traditionnels critères de considération morale que sont la conscience et la raison d'autres critères, communs à l'animal et à l'homme, afin de récuser la domination que le second exerce sur le premier. Le but recherché est clair : déplacer le curseur traditionnellement posé entre l'homme et l'animal entre les animaux (humains et non-humains) et les plantes. Inductive donc, disions-nous,

6 Opposons ici deux définitions francophones de l'animalisme. Jean-François Braunstein qualifie l'animalisme de la façon suivante : « La folie animalitaire actuelle est en fait celle d'un humanisme envahissant qui veut plaquer les valeurs humaines sur l'ensemble de la nature. Les animaux, les plantes, les rochers seraient des humains comme les autres à qui il faudrait accorder des droits et qui devraient se conformer aux règles qui sont les nôtres. [...] l'idée absurde d'araser toutes les originalités et de faire du rat un homme ou une plante ou une pierre est un insupportable manque de respect à l'égard de la diversité et de la beauté du monde. Cette incapacité à penser la différence est du même ordre que celle qui ne veut pas voir qu'il existe naturellement des hommes et des femmes, qui sont en général différents. » J.-F. BRAUNSTEIN, *La Philosophie devenue folle – Le genre, l'animal, la mort*, Grasset, Paris, 2018, p. 274-275. Corine Pelluchon, elle, le définit de la sorte : « On peut appeler animalisme le mouvement philosophique, social, culturel et politique caractérisant et rassemblant des personnes qui s'engagent par leur mode de vie et leur action collective à défendre les intérêts des animaux. L'animalisme inclut les associations de protection animale, mais aussi les particuliers qui par leur action et leur pensée, témoignent de leur engagement en faveur des animaux, un engagement qui ne doit pas être un prétexte à se mettre en avant. Toutes ces personnes tentent d'améliorer la condition des animaux, partout où elles se trouvent, et luttent contre leur exploitation qui est, en elle-même, contraire à la justice. Les animalistes sont antispécistes, et leurs convictions les conduisent au véganisme. Conscients que leur combat s'inscrit dans la lutte contre toute forme de discrimination [...], ils ne séparent pas la défense des animaux de la défense des droits humains » (C. PELLUCHON, *Manifeste Animaliste – Politiser la Cause Animale*, Alma, Paris, 2017, p. 62-63).

7 Nous pensons ici notamment à Cédric Stolz, enseignant en philosophie et auteur militant animaliste, qui écrit : « La violence idéologique humaniste [...] sert de justification – voire de motivation – à la violence matérielle exercée sur les autres animaux. » C. STOLZ, *De l'humanisme à l'antispécisme. Le XXI<sup>e</sup> siècle est celui des animaux*, Les Éditions Ovidia, Nice, 2019, p. 118. Nous pourrions également citer Patrice Rouget. P. ROUGET, *La violence de l'humanisme. Pourquoi nous faut-il persécuter les animaux ?*, Calmann-Lévy, Paris, 2014

8 Nous pensons ici aux écrits de Jean-Pierre Digard. J.-P. DIGARD, *L'animalisme est un anti-humanisme*, CNRS Éditions, Paris, 2018.

9 Pour ces éléments de définition, voir C. PELLUCHON, *Manifeste Animaliste*, op. cit., p. 23 et p. 100.

car il s'agit de considérer des caractéristiques communes, comme la sensibilité<sup>10</sup> dans l'utilitarisme singerien ou le fait d'être « sujet d'une vie »<sup>11</sup> dans l'éthique déontologique de Tom Regan, comme le fondement d'une transformation systémique. Émancipatoire aussi, car il s'agit de « libérer », philosophiquement mais souvent aussi en pratique, les animaux du joug humain. Ce sont ces deux dimensions qui permettent d'inscrire l'antispécisme, tendance philosophique dans laquelle elle s'incarne, dans le prolongement d'autres grandes luttes, comme le rejet du sexisme ou du racisme<sup>12</sup>. Dans cette dynamique s'inscrivent évidemment son pont australien, Peter Singer, mais aussi Tom Regan, et Gary Francione, et ses prédicateurs français, comme Corine Pelluchon, Florence Burgat, Thomas Lepeltier, Jérôme Ségal, ou encore Cédric Stolz. Cette dynamique, bien que la plus médiatisée et la plus connue, n'est pas la seule. En effet, la remise en question de l'anthropocentrisme a également pu prendre un tour que nous qualifierions de « déductif » et « holiste », lorsqu'elle s'est incarnée dans un mouvement philosophique tout autre : l'écocentrisme. Ici, il s'agit moins de « libérer », philosophiquement, les animaux, qu'au contraire, de repenser les liens qui unissent, au sein d'écosystèmes, des espèces et individus<sup>13</sup> afin qu'ils puissent se réaliser et cohabiter harmonieusement. Penser les conditions d'épanouissement du vivant humain, animal et végétal — et même culturel chez certains — au sein de — et par — l'épanouissement du tout est exactement le moteur de la pensée de toute une salve d'auteurs, au premier rang desquels le philosophe, alpiniste, résistant, et professeur norvégien Arne Naess, fondateur de la *deep-ecology*, mais aussi James Lovelock, et en France, Hicham-Stéphane Afeissa, Jean-Marc Gancille, Aymeric Caron, ou Damien Deville. Or, malgré les prodigieuses joutes académiques auxquelles cette remise en question bicéphale de l'anthropocentrisme a donné lieu, elles partagent plusieurs points communs. En premier lieu, elles comportent toutes deux le potentiel d'une approche proprement et étymologiquement radicale et globale de la défense des animaux<sup>14</sup>. L'animalisme ne vise pas à améliorer le sort de quelques espèces choisies, à l'instar des animaux de compagnie ou des animaux sauvages par exemple, mais à transformer en profondeur le rapport entre l'humanité et l'animalité. En deuxième lieu, elles s'inscrivent à la fois dans la rupture avec un

10 Nous pensons ici à la pensée de Peter Singer notamment : « Ainsi, c'est le critère de la sensibilité [...] qui fournit la seule limite défendable à la préoccupation pour les intérêts des autres. » P. SINGER, *Libération Animale* [Animal Libération, 1975], trad. L. Rousselle, Éditions Payot et Rivages, Paris, 2012, p. 76.

11 Le professeur canadien Tom Regan considère par exemple que le fait d'être sujet-d'une-vie donne aux êtres concernés une valeur inhérente, donc des droits. REGAN Tom, *Les droits des animaux*, [The Case for Animal Rights, 1983, University of California Press], trad. Utria Enrique, Hermann Éditeurs, Paris, 2012, p. 479-486.

12 C'est notamment ce que fait Peter Singer, dans les premières pages de son ouvrage phare, *Animal Liberation*. P. SINGER, *Libération Animale* [Animal Libération, 1975], trad. L. Rousselle, Éditions Payot et Rivages, Paris, 2012, p. 73

13 Les écocentristes sont souvent, à tort, accusés par les antispécistes de ne s'intéresser qu'aux espèces animales à protéger, au détriment des individus animaux. Cet argument est fréquemment abusivement utilisé au soutien d'une distanciation et d'une disqualification de la part des antispécistes. Nous pouvons ici mentionner plusieurs auteurs. M. SAGOFF « Animal Liberation and Environmental Ethics: Bad Marriage, Quick divorce », *Osgoode Hall Law Journal*, 1984, n° 22, p. 297-307. Voir aussi D. OLIVIER, « Vers un écolisme non naturaliste », in Y. BONNARDEL, T. LEPELTIER, P. SIGLER (dir.), *La révolution antispéciste*, PUF, Paris, 2018, p. 174.

14 « Paradoxalement, les sentiments de compassion à l'endroit des animaux se sont développés parallèlement à la généralisation de l'abattage des animaux de boucherie par des moyens inutilement douloureux. Il est à souhaiter qu'à terme cette contradiction finisse par se résoudre, soit en ayant recours à des moyens moins douloureux, soit — mieux encore — en cessant cet abattage inutile pour goûter les joies de la symbiose. » A. NAESS, « Un sentiment pour tous les êtres vivants » in A. NAESS, *Une écologie pour la vie*, (textes présentés par S.-H. AFEISSA et M. RAMADIER, Éditions du Seuil, Paris, 2017, p. 269-270.

anthropocentrisme considéré comme dégénéré et un environnementalisme superficiel, que dans le prolongement d'un humanisme bien pensé et d'un écologisme réel. Dans les deux cas est à l'œuvre un véritable décentrement dans lequel les intérêts humains ne sont plus considérés comme les seuls à devoir être pris en compte. En troisième lieu et enfin, elles ont profondément et durablement renouvelé les lexiques et des niveaux de radicalité militants et générés, à partir des années 1970, des mobilisations internationales, et toujours action, avec notamment les structurations parallèles des mouvements antispécistes et écocentristes. Là où nous parlions de « protection », nous parlons désormais de « libération ». Là où nous invoquons la nécessité de faire preuve « d'humanité », nous parlons désormais de « justice ». Là où la cause animale se concentrait dans les salons bourgeois, elle investit désormais la rue et s'engage parfois dans des actions illégales. Et là où elle était considérée comme un souci plutôt féminin et innocent<sup>15</sup>, elle est aujourd'hui considérée comme représentant au mieux une menace pour l'ordre public<sup>16</sup>, au pire, un risque terroriste<sup>17</sup>.

Et là réside, il nous semble, le deuxième élément de caractérisation de l'animalisme, qui implique de toute évidence un engagement. Ce dernier, bien que cohérent, n'est pas sans nuances internes<sup>18</sup>. D'une part, des divergences apparaissent quant à l'objectif visé. À cet égard, il est coutume de distinguer trois tendances animalistes distinctes. La première, qualifiée d'« abolitionniste », a pour objectif la fin pure et simple de toute exploitation des animaux par l'homme. La deuxième, dite « welfariste », ne vise quant à elle qu'une amélioration sensible du bien-être animal, sans pour autant remettre en question le principe même de leur exploitation. Enfin, le néo-welfarisme ou « abolitionnisme inclusif » est généralement décrit comme une position médiane qui prône un objectif d'abolition à long terme, tout en accueillant toute amélioration de la condition animale à court et moyen terme<sup>19</sup>. Ces différentes nuances, communes en éthique animale, trouvent un écho dans les

15 Sur cette évolution, nous renvoyons le lecteur à l'excellent ouvrage de Christophe Traïni. C. TRAÏNI, *la cause animale (1820-1980) – Essai de sociologie historique*, PUF, Paris, 2011, p. 5.

16 Nous faisons ici référence à la mise en place, par le ministère de l'Intérieur en 2020, de la « Cellule Demeter », dont une des missions est de connaître les « groupes extrémistes » susceptibles de mener des actions contre les professions agricoles et de prévenir leurs actions. Sur ce point, voir l'Édito rédigé par le ministre de l'Intérieur, disponible en ligne. URL : [<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Dossiers-de-presse/Presentation-de-DEMETER-la-cellule-nationale-de-suivi-des-atteintes-au-monde-agricole>] (consulté le 5 mars 2022).

17 « *During the past decade we have witnessed dramatic changes in the nature of the domestic terrorist threat. In the 1990s, right-wing extremism overtook left-wing terrorism as the most dangerous domestic terrorist threat to the United States. During the past several years, however, special interest extremism, as characterized by the Animal Liberation Front (ALF), the Earth Liberation Front (ELF), and related extremists, has emerged as a serious domestic terrorist threat. Special interest terrorism differs from traditional right-wing and left-wing terrorism in that extremist special interest groups seek to resolve specific issues, rather than effect widespread political change. Such extremists conduct acts of politically motivated violence to force segments of society, including the general public, to change attitudes about issues considered important to the extremists' causes. Generally, extremist groups engage in much activity that is protected by constitutional guarantees of free speech and assembly. Law enforcement only becomes involved when the volatile talk of these groups transgresses into unlawful action. The FBI estimates that the ALF/ELF and related groups have committed more than 1,100 criminal acts in the United States since 1976, resulting in damages conservatively estimated at approximately \$110 million.* » Archives du FBI. URL : [<https://archives.fbi.gov/archives/news/testimony/animal-rights-extremism-and-ecoterrorism>] (consulté le 5 mars 2022).

18 Ces trois nuances sont synthétisées par Gary L. Francione et Anne E. Charlton dans un document en accès libre sur internet. Voir G. L. FRANCIONE et A. E. CHARLTON, *The abolitionist approach*, 2008. URL : [[https://www.abolitionistapproach.com/wp-content/uploads/2015/07/20150710-ARAA\\_Pamphlet\\_French-USLetter.pdf](https://www.abolitionistapproach.com/wp-content/uploads/2015/07/20150710-ARAA_Pamphlet_French-USLetter.pdf)] (consulté le 3 mars 2022).

19 Ces différences sont très bien présentées par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer. Voir J.-B. JEANGÈNE VILMER, *Éthique animale*, Presses universitaires de France, Paris, 2008, p. 56-58.

conséquences de la prise de conscience animaliste chez les sujets qui en font l'expérience, et plus précisément sur la manière dont ces derniers vont adapter leur mode de vie, transformation qui est autant le résultat de cette « révélation » qu'un instrument militant au service de la cause désormais défendue. Ces évolutions vont du flexitarisme, c'est-à-dire la tendance à consommer moins de viande, au véganisme, c'est-à-dire l'abstention de toute activité impliquant directement une forme d'exploitation animale, en passant par les postures intermédiaires que sont le végétarisme et le végétalisme.

Ces éléments nous permettent de proposer une définition opératoire de l'animalisme, indispensable pour la suite de notre étude. Mais avant cela, une justification de l'appropriation de ce terme, qui présente plusieurs avantages, s'impose. Outre sa dimension générique et son potentiel rassembleur, non seulement permet-il de souligner la centralité de l'animal, qui est commune à toutes les initiatives animalistes, qu'elles soient politiques ou non, mais aussi est-il paré du suffixe -isme, marqueur traditionnel des idéologies politiques. Ces éléments étant avancés, l'animalisme sera dès lors entendu comme un mouvement aux multiples ramifications (notamment sociétales, politiques, académiques, artistiques, scientifiques et spirituelles) suscitant, autour d'une doctrine, un engagement militant individuel et collectif et qui, sous l'inspiration des théories antispécistes et écocentristes, vise à transformer de manière radicale et systémique le rapport de domination établi par l'humanité à l'égard des animaux, en repensant leur statut (moral, juridique et politique) et en remettant en question le principe et/ou les modalités de leur exploitation.

## B. La mission de représentation des partis animalistes

Cette définition opératoire de l'animalisme laisse présager la raison d'être de partis politiques dédiés, puisque cette défense radicale et globale des animaux constitue une minorité grandissante qui ne dispose pas forcément des relais politiques qu'elle pourrait espérer. Les animalistes, en effet, ne représentent pas, pour l'heure, une part significative de la population. Selon les plus récents sondages, le nombre de végétariens (dont la majorité l'est par souci éthique et/ou écologique<sup>20</sup>) est variable en fonction des pays européens, mais est généralement contenu entre 1 % et 14 %<sup>21</sup>. Bien que ces chiffres soient en constante augmentation ces deux dernières décennies, il faut avouer que la cible électorale qui pourrait être celle des partis animalistes est pour le moins restreinte. Toutefois, malgré leur relative faiblesse quantitative, le dynamisme associatif de la cause animale et l'engagement d'artistes et d'intellectuels de plus en plus nombreux ont permis à ce mouvement de se constituer comme une minorité nomique, au sens de Serge Moscovici, en ce qu'elle s'oppose à une norme dominante, lui propose une alternative et, ce faisant, bien que n'ayant pas les moyens d'imposer ses idées, vient remettre en question un consensus social unanime. Or, cette minorité,

20 Voir le Compte rendu de Yashin Meiresonne, sur le site de l'association EVA, d'un sondage commandé par elle à l'institut IVOX et réalisé début 2022. Y. MEIRESONNE, « La consommation de viande en Belgique continue de baisser, *Eva.be*, 22 février 2022. URL : [<https://www.evavzw.be/nieuws/vleesconsumptie-belgi%C3%AB-blijft-verder-dalen>] (consulté le 4 mars 2022).

21 Un récent sondage indique en effet qu'en 2022, 14 % des adultes se disent végétariens au Royaume-Uni. URL : [<https://www.finder.com/uk/uk-diet-trends>] (consulté le 5 mars 2022). La situation en France est bien différente, puisque selon un sondage IFOP de 2020, 2,2 % des interrogés seulement déclaraient ne pas consommer de viande. URL : [[https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/05/Synthese-\\_Vegetariens-et-Flexitariens-en-France-en-2020-IFOP.pdf](https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/05/Synthese-_Vegetariens-et-Flexitariens-en-France-en-2020-IFOP.pdf)] (consulté le 5 mars 2022).



si elle est suffisamment consistante et si les intérêts menacés sont suffisamment importants, peut générer un phénomène de bipolarisation et un conflit social, qui prend forme notamment dans une radicalisation puis une rupture du dialogue entre les acteurs concernés<sup>22</sup>. Cela semble précisément être le cas pour la minorité animaliste qui, en radicalisant ses méthodes et ses revendications, a entraîné une réaction de plus en plus violente de ses détracteurs, une répression de la part des pouvoirs publics, et une judiciarisation de son combat. Aussi a-t-elle fait germer dans le débat public une remise en question globale – bien qu’encore assez marginale – du rapport à l’animal.

Or les intérêts en jeu, ici, sont énormes. Il n’est plus aujourd’hui d’activité impliquant l’exploitation des animaux qui ne soit âprement dénoncée par les animalistes et sont mis en cause des pans entiers des économies européennes, dans le secteur alimentaire, sportif, et du divertissement. Sont aussi remises en question des activités de recherche scientifiques, médicales, ainsi que des coutumes religieuses. L’industrie du luxe, des cosmétiques, la vente et l’élevage d’animaux de compagnie, et l’utilisation de pesticides figurent aussi au nombre des activités contestées. Or les animalistes ont percé. Les médias leur ont accordé une place importante, sans doute disproportionnée par rapport à leur nombre et les partis traditionnels se sont progressivement approprié certaines de leurs revendications. Sous l’influence de l’Union européenne, les droits nationaux en la matière se durcissent. Mais les avancées réelles semblent pourtant très insuffisantes. Le temps politique est celui du temps long. Il est celui de l’articulation et du compromis. De la façade aussi. Et en matière de défense des animaux, il reste celui de la mesure et, bien souvent malheureusement, de la demi-mesure. Cet inévitable incrémentalisme politique, d’un point de vue substantiel comme temporel, est nécessairement dérisoire au regard de la radicalité des revendications animalistes, et de l’urgence que revêt, selon eux, la question animale. Dès lors, une forme d’*aspirational deprivation*<sup>23</sup> émerge, et elle résulte tant des succès de la politisation de l’animalisme, qui entraînent une revue à la hausse d’attentes de plus en plus pressantes, et de l’échec de cette politisation qui, dans le même temps, les rendent de plus en plus inaccessibles. C’est, galvanisés tant par la structuration d’une communauté (notamment par les réseaux sociaux) que par l’impression d’être à l’avant-garde d’une révolution en marche<sup>24</sup>, et motivés par la volonté de pallier la constante mise au second rang politique de la considération des intérêts des animaux, que les partis animalistes ont décidé de fonder des organisations partisanes autonomes, relais institutionnels du mouvement.

---

22 Il s’agit là de la pensée déployée par Serge Moscovici (S. MOSCOVICI, *Psychologie sociale*, [1984], 3<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, Paris, 2014, p. 53-77).

23 Il s’agit d’une expression forgée par Tedd Gurr pour désigner une situation d’augmentation des attentes et, simultanément, de stagnation des possibilités de les satisfaire. A. COHEN *et al.* (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Éditions La Découverte, Paris, 2015, p. 551.

24 Sur ce point, nous renvoyons nos lecteurs à la thèse de Marianne Celka. M. CELKA, *L’Animalisme : enquête sociologique sur une idéologie et une pratique contemporaines des relations homme/animal*, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2012, p. 410-415.

La notion de « fonction tribunitienne », forgée par Georges Lavau, désigne le rôle qu'endossent certains partis de représenter et faire exister politiquement les exclus de la politique, et de porter leurs revendications contre un système considéré comme oppresseur<sup>25</sup>. Or, quels meilleurs « exclus de la politique » que les animaux et quel meilleur moyen que la constitution d'un électorat propre pour y remédier ? Cette rhétorique est fréquente dans la description que les partis animalistes font d'eux-mêmes, et ils affichent souvent l'objectif de « porter la voix des sans-voix » et d'autonomiser, électoralement, la question de la condition animale. Mais ne nous y trompons pas, c'est aussi la voix des animalistes eux-mêmes qu'ils entendent porter. Il s'agit en effet clairement d'institutionnaliser la défense des animaux en permettant une représentation politique, unifiée et rationalisée d'un mouvement éclectique et dont la radicalité conduit parfois à la violence et à l'illégalité. Bien que l'objectif affiché soit effectivement d'infiltrer le champ institutionnel, force est d'admettre que ni les animaux ni les animalistes ne constituent des groupes électoralement très signifiants, ce qui n'empêche pas les partis animalistes d'assumer leur marginalité idéologique, et même, de la revendiquer.

## **II. Revendiquer la marginalité : la construction performative de l'animalisme comme idéologie politique**

Cette deuxième partie est donc logiquement consacrée à la deuxième fonction des partis animalistes : la fonction idéologico-programmatique. L'objectif est ici d'analyser la manière dont ils ont revendiqué leur marginalité consubstantielle dans leur entreprise de construction de l'animalisme comme idéologie politique. Ce processus passe par l'élaboration d'une identité partisane animaliste, non seulement nationalement, mais aussi à l'échelle européenne et, dans une moindre mesure, mondiale (A) et trouve ensuite à s'incarner dans les traductions programmatiques de l'idéologie portée qui, nous le verrons, ne manquent pas de nuances (B).

### **A. La construction d'une identité partisane animaliste**

Quels partis sont animalistes, et quelles organisations animalistes sont des partis ? Pour dresser un panorama de l'animalisme partisan en Europe, des critères de deux ordres ont été utilisés. D'une part, afin de détecter un positionnement proprement animaliste, trois marqueurs cumulatifs issus de la définition opératoire précédemment posée ont été retenus. Seront considérés comme animalistes les partis qui affichent une centralité de l'animal, c'est-à-dire les formations politiques exclusivement ou essentiellement dédiées à la défense des animaux et, à ce titre, distincts de toutes

25 « Si des groupes ont pris une conscience nette qu'en raison de ces clivages ils ne participent pas pleinement à la communauté et au système politique, ce dernier se trouve menacé. [189] Face à cette menace, il a le choix : ou se réaménager pour faire disparaître ces clivages (mais ce ne sera pas toujours possible), ou réprimer (mais, d'une part, ce n'est pas sans danger, d'autre part, cela peut être contraire aux valeurs et aux normes du système), ou offrir la possibilité à ces groupes sous-privilegiés d'être défendus et d'avoir un moyen de se protéger contre le système (c'est une forme de protection des minorités). » Georges LAVAU, « Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions », in P. BIRNBAUM et F. CHAZEL (éd.), *Sociologie Politique*, Tome 2, Librairie Armand Colin, Paris, 1971, p. 175-195. URL : [[http://classiques.uqac.ca/contemporains/Lavau\\_Georges/Partis\\_et\\_systemes\\_politiques/Partis\\_et\\_systemes\\_politiques\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/Lavau_Georges/Partis_et_systemes_politiques/Partis_et_systemes_politiques_texte.html)] (consulté le 4 mars 2022).

les autres organisations partisanses, y compris les Verts. Leur nom, leur logo, et leur charte des valeurs sont ici des indicateurs fiables. Le deuxième marqueur sera le rejet, explicite ou implicite, de l'anthropocentrisme. Le troisième sera l'adoption d'une approche globale et systémique de la question animale, et non la restriction de leurs revendications à certaines espèces ou animaux ciblés. Enfin, précisons que nous n'avons exigé de ces formations qu'elles adoptent un positionnement abolitionniste et avons donc considéré également les postures welfaristes. D'autre part, il nous faut être en mesure de nous assurer que ces organisations, souvent embryonnaires, sont bien des partis politiques, au sens plein, fort, et scientifique du terme. Dans cette perspective, des critères d'ordre subjectif, comme l'autolabellisation ou la reconnaissance par les pairs, et objectif, notamment la participation aux élections, le respect de la réglementation applicable aux partis politiques, et la construction idéologico-programmatique, ont été mobilisés. Le résultat de cette investigation et pour le moins étonnant puisque ce ne sont pas moins de trente formations politiques que ces critères, pourtant cumulatifs et assez restrictifs, nous ont permis de cerner. Répartis sur quinze pays essentiellement en Europe de l'Ouest, la plupart des états concernés ne comptent bien sûr qu'un parti de ce type, mais la France et l'Allemagne en accueillent six chacune. Par souci de faisabilité et de pertinence, nous focalisons ici l'attention sur dix partis, soigneusement sélectionnés, qui constitueront le panel. Si des illustrations et nuances pourront être tirées d'autres partis animalistes, seront véritablement au cœur de notre analyse le Parti animaliste français, Dieranimal en Belgique, le Partij voor de Dieren néerlandais, Pessoas Animais Natureza au Portugal, le Partido Animalista Contra el Maltrato Animal espagnol, le Partito Animalista Italiano pour l'Italie, l'Animal Welfare Party au Royaume-Uni, le Veganerpartiet danois, le Djurens Parti suédois et bien sûr le *primus inter pares* : le Tierschutzpartei allemand.

Si cette parenté idéologique suffit, pour le professeur néerlandais Paul Lucardie, à qualifier les partis animalistes de « famille politique » émergente<sup>26</sup>, elle est complétée et concrétisée par un fonctionnement en réseau des partis animalistes à l'échelle européenne et mondiale. Se développe en effet entre certains de ces partis une forme de sororité, essentiellement structurée autour du Partij voor de Dieren, le plus performant d'Europe et du monde, qui assume sa centralité et se charge d'adouber et coordonner les organisations partisanses animalistes autour de lui. C'est d'ailleurs à son initiative et sous sa houlette que fut fondée l'Animal Politics EU (anciennement Euro Animal 7), suprastructure européenne permettant une mise en commun des moyens partisans en période de campagne électorale (européenne surtout) afin que les partis les plus forts puissent faire bénéficier les plus faibles et récents de leurs performances et de leur visibilité. En endossant un enjeu jusqu'alors sinon complètement ignoré, au moins à de rares exceptions près, superficiellement traité, les partis animalistes sont un type particulier de petits partis, que Paul Lucardie qualifie de justement de *prophetic parties*<sup>27</sup>.

26 P. LUCARDIE, « Animalism: a Nascent Ideology? Exploring the Ideas of Animal Advocacy Parties », *Journal of political ideologies* 25.2 (2020): 212–227. URL : [<https://www.tandfonline-com.bases-doc.univ-lorraine.fr/doi/full/10.1080/13569317.2020.1756034>] (consulté le 4 mars 2022).

27 P. LUCARDIE, « Prophets, purifiers and prolocutors. Towards a Theory on the Emergence of New Parties », *Party Politics*, vol. 6, n° 2, p. 176.

C'est à raison que le professeur Bruno Villalba rappelle que c'est surtout par la référence à des doctrines ou au moins à des mots idéologiquement marqueurs que les partis se distinguent entre eux<sup>28</sup>, marqueurs au rang desquels les partis animalistes ont réussi à imposer, performativement, l'animalisme. En revanche, l'identité construite et revendiquée par les partis animalistes n'est pas forcément fédératrice, il faut en convenir. En choisissant de défendre non seulement une position aussi radicale, mais aussi les intérêts de ceux qui ne peuvent – et ne pourront jamais – voter, les partis animalistes assument et revendiquent une forme de marginalité politique. Dans le paradoxe de la différenciation, c'est-à-dire, selon Bruno Villalba, la tension à laquelle ces derniers se confrontent entre d'une part la nécessité de se distinguer pour exister dans le système partisan sans pour autant se marginaliser et se satelliser du cœur de la compétition électorale<sup>29</sup>, les partis animalistes semblent assumer et revendiquer leur identité marginalisante, ce qui n'est pas sans conséquence sur les manières de la porter. Juste avant d'appréhender cette question, plongeons dans les (et non pas « la ») traductions programmatiques de l'idéologie animaliste.

## B. Les traductions politiques de l'idéologie animaliste

Cette nouvelle famille de petits partis politiques, aussi inévitablement mais relativement<sup>30</sup> soudée soit-elle, ne traduit pas forcément l'idéologie animaliste de la même manière dans ses programmes. Plus précisément, les revendications des partis animalistes de notre panel varient selon deux axes. Le premier est le niveau de radicalité. Dans notre panel, tous les partis peuvent être considérés comme néo-welfaristes, puisqu'ils tentent de conjuguer des propositions d'amélioration du bien-être animal à court terme et des appels, plus ou moins explicites, à la fin de l'exploitation animale sur le long terme. Cette uniformité n'est néanmoins que relative, puisque des partis comme PAN, au Portugal, tirent véritablement vers l'abolitionnisme le plus ferme, alors que le PA français, *a fortiori* depuis qu'Hélène Thouy a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle, tendent à glisser vers le welfarisme le plus mou, déplacement qu'il convient assurément de replacer dans son contexte. Cette posture assez consensuellement néo-welfariste n'est guère étonnante et tient au fait qu'une position seulement welfariste serait perçue comme insuffisante et inacceptable pour bien des animalistes, et qu'une position strictement abolitionniste rendrait l'animalisme encore moins électoralement tenable. Notons néanmoins que, hors de notre panel, certains partis assument une telle position, à l'instar de la Révolution des écologistes pour le vivant derrière Aymeric Caron en France, et d'autres s'en tiennent à une position strictement welfariste, comme le *Tierpartei Schweiz*. L'action programmatique des partis animalistes, bien que cohérente, n'est donc pas véritablement uniforme. Nous touchons ici à une exigence d'adaptation au contexte culturel dans lequel ces partis tentent de s'implanter.

28 B. VILLALBA, « Les petits partis et l'idéologie : le paradoxe de la différenciation », in A. LAURENT et B. VILLALBA (dir.), *Les petits partis. De la petitesse en politique*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 69.

29 B. VILLALBA, *op. cit.*, p. 76-84.

30 Nous savons par exemple les tensions qui existent entre différents partis animalistes allemands, et même, dans une moindre mesure, entre la Révolution des écologistes pour le vivant en France, et le Parti animaliste.

Les traductions programmatiques de l'idéologie animaliste varient également selon un deuxième axe : leur degré d'ouverture. Nous avons en effet indiqué, dans nos précédents développements, que les partis animalistes étaient exclusivement ou essentiellement dédiés à la question animale, ce qui signifie que leurs programmes, tout en conservant une réelle centralité de l'animal, peuvent investir d'autres champs. Outre les mesures qui concernent le rapport entre humanité et animalité, peuvent être avancées des propositions d'ordre environnemental, et même éventuellement un programme politique complet. Pour évaluer scientifiquement ce degré d'ouverture, nous avons procédé à une analyse quantitative des dix programmes les plus récents des partis de notre panel. Plus précisément, nous avons comptabilisé, pour chaque parti, le nombre de mesures qui concernent directement le rapport homme-animal (RHA), l'environnement (RHE) et les questions interhumaines (RHH). Le graphique ci-dessous illustre les résultats obtenus (Fig. 1). Ces derniers sont sans appel quant à l'absence d'uniformité en la matière, et brossent en fait le portrait de trois catégories de partis animalistes. Certains programmes comportent au moins 80 % de mesures sur la question animale, monothématisme qui nous invite à proposer de les qualifier d'« animalistes stricts ». Sont concernés le Parti animaliste français, le *Partito Animalista Italiano* ainsi que le programme de l'*Animal Politics EU*. D'autres partis présentent un fort panachage de mesures des trois catégories cernées et déploient un programme complet caractérisé par une équivalence entre les mesures qui concernent les rapports interhumains d'une part, et les mesures animalistes et environnementalistes d'autre part. Figurent dans cette catégorie, que nous qualifierons d'« écoanimalistes », tous les plus gros partis animalistes européens, à savoir les partis néerlandais, portugais, espagnol, et allemand, ainsi que le *Djurens Parti* suédois. Mais certains partis, comme le *Veganerpartiet* danois, l'*Animal Welfare Party* britannique ou encore *DierAnimal* en Belgique, qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories, présentent très peu de mesures consacrées aux rapports interhumains et 80 % de mesures réservées aux animaux et à l'environnement et seront à ce titre qualifiés d'« environnementalo-animalistes ». Cette traduction tripartite de l'idéologie animaliste peut être analysée au prisme des deux fondements théoriques de l'animalisme, antispéciste et écocentriste, présentés précédemment. En effet, les partis strictement animalistes, ne tendent-ils pas à émanciper la question animale d'autres enjeux ? À la rendre autonome ? Et inversement, les partis écoanimalistes ne développent-ils pas un programme global permettant de penser, profondément et de façon holiste, une cohabitation harmonieuse ? Précisons enfin que les écoanimalistes, bien que déployant un programme complet, ne sont pas moins radicaux ni plus superficiels que les animalistes stricts, bien au contraire. En effet, le graphique présenté ci-dessous (Fig. 2) comptabilise le nombre de propositions consacrées à la condition animale, et met en lumière le fait qu'ils ont, en valeur absolue, le programme le plus quantitativement conséquent, y compris sur la seule question de la condition animale. En outre, leurs programmes sont ceux qui, malgré leur positionnement néowelfariste, tirent le plus vers l'abolitionnisme.



Fig. 1 – Composantes des programmes des partis animalistes.

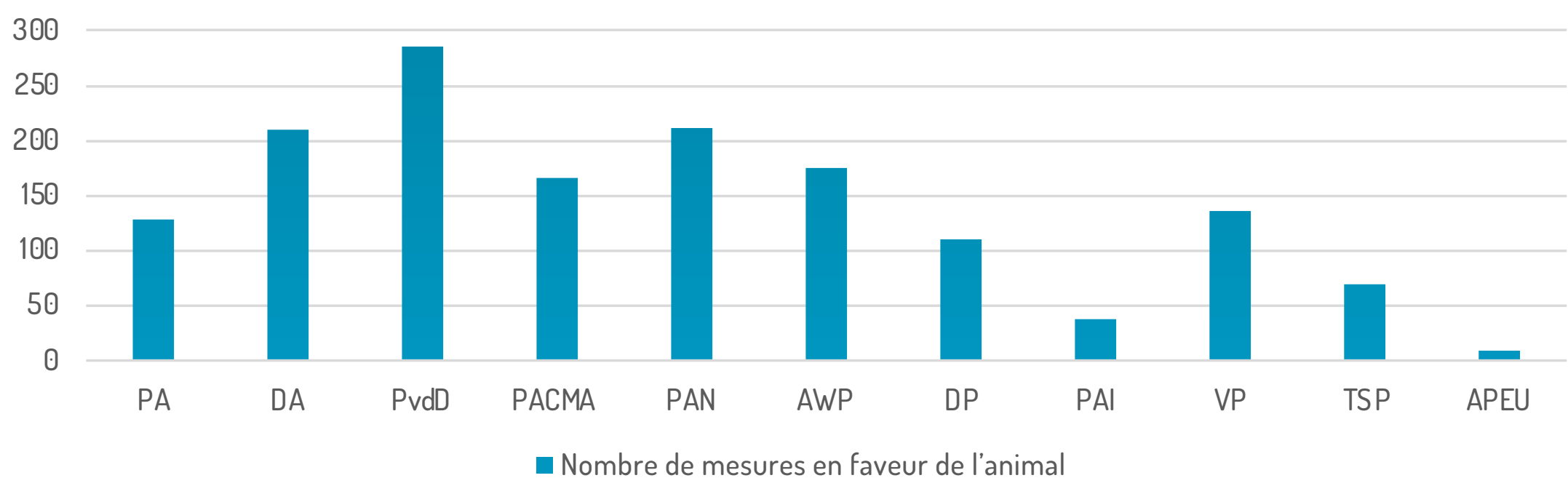


Fig. 2 – Nombre de mesures strictement animalistes par parti en valeur absolue.

Cette réflexion sur les traductions de l'idéologie animaliste ne serait pas complète si nous n'abordions pas un panorama des revendications portées par les différents types de programmes animalistes. Nous ne saurions ici tendre à l'exhaustivité, entreprise qui serait aussi illusoire que peu pertinente, et nous contenterons donc de présenter un éventail de mesures récurrentes, sous forme de tableau (fig. 3). Les animalistes stricts se limitent à des mesures touchant à l'instauration d'une représentation politique et institutionnelle des animaux, à une évolution de leur statut juridique et moral, à l'abolition d'activités impliquant leur utilisation, à la végétalisation de l'alimentation, et à l'assurance d'un soutien aux associations et d'une protection des lanceurs d'alerte. À cet éventail de propositions, les environnementalo-animalistes ajoutent la reconnaissance d'un statut juridique aux écosystèmes et du crime d'écocide, l'appel à une économie circulaire, le développement de l'agriculture biologique, la reforestation et plus généralement la lutte contre la destruction des milieux marins et terrestres, des alertes quant au réchauffement climatique et le développement des énergies renouvelables. Ces deux strates programmatiques sont complétées et approfondies, chez les écoanimalistes, par l'idée de décroissance, le travail en faveur d'une société plus inclusive, un renouvellement des politiques de santé dans un sens plus préventif et progressiste, le renforcement de la démocratie participative, l'indépendance de la science et des médias, ainsi qu'une politique internationale pacifiste et un projet migratoire ambitieux. En fin de compte, les partis écoanimalistes déploient, autour de leur cœur animaliste, un programme complet proche de ceux des partis écologistes et de certains partis d'extrême gauche en Europe.

Animalistes	Environnementalo-animalistes	Eco-animalistes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation de l'alimentation</li> <li>• Information des consommateurs</li> <li>• Statut moral et juridique de l'animal</li> <li>• Fin de l'élevage industriel</li> <li>• Limitation des transports d'animaux vivants</li> <li>• Fin de l'utilisation des animaux pour le divertissement</li> <li>• Fin de l'expérimentation animale</li> <li>• Fin de l'utilisation des animaux pour la fourrure</li> <li>• Fin des sacrifices rituels</li> <li>• Interdiction des feux d'artifice</li> <li>• Lutte contre les abandons d'animaux domestiques</li> <li>• Lutte contre les pratiques cruelles</li> <li>• Création d'un ministère du Bien-être animal</li> <li>• Aggravation des peines en cas de cruauté</li> <li>• Protection des lanceurs d'alerte</li> <li>• Réduction drastique de la chasse</li> <li>• Lutte contre le trafic d'animaux sauvages</li> <li>• Aide aux refuges</li> <li>• Interdiction de la vente d'animaux domestiques</li> <li>• Permis de détenir un animal</li> <li>• Fin/redirection des subventions nationales et européennes à l'élevage</li> <li>• Représentation politique, juridique et institutionnelle des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des pollinisateurs</li> <li>• Fin des pesticides potentiellement dangereux</li> <li>• Protection des océans</li> <li>• Meilleure gestion des forêts</li> <li>• Reconnaissance d'un statut juridique aux écosystèmes</li> <li>• Reconnaissance du crime d'écocide</li> <li>• Révision constitutionnelle</li> <li>• Lutte contre l'élevage intensif</li> <li>• Lutte contre la destruction des fonds marins</li> <li>• Préservation des territoires</li> <li>• Rejet des traités de libre-échange</li> <li>• Lutte contre le gaspillage</li> <li>• Augmentation du nombre d'espèces considérées comme menacées</li> <li>• Lutte contre le trafic et le braconnage</li> <li>• Lutte contre les OGM</li> <li>• Développement de la permaculture</li> <li>• Reforestation et lutte contre la déforestation</li> <li>• développement des énergies renouvelables</li> <li>• Lutte contre l'artificialisation des sols</li> <li>• Lutte contre le transport aérien et valorisation des transports en communs</li> <li>• Favoriser et améliorer le recyclage</li> <li>• Favoriser l'agriculture biologique, végétale, et les circuits courts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie circulaire</li> <li>• Décroissance</li> <li>• Égalité des sexes/genres</li> <li>• Droits et reconnaissances des minorités ethniques, LGBTQIA+</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Médecine préventive et holistique et reconnaissance des méthodes alternatives</li> <li>• Société inclusive</li> <li>• Politique migratoire généreuse et ambitieuse</li> <li>• Meilleure répartition des richesses</li> <li>• Autodétermination</li> <li>• Valorisation de la démocratie participative</li> <li>• Favoriser la densité associative.</li> <li>• Valoriser les initiatives décentralisées et locales</li> <li>• Pacifisme</li> <li>• Europhilie critique</li> <li>• Rejet des traités internationaux de libre-échange</li> <li>• Dépénalisation des drogues douces</li> <li>• Dépénalisation de l'euthanasie</li> <li>• Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale</li> <li>• Soutien et accès à la culture</li> <li>• Laïcité</li> <li>• Indépendance de la science</li> <li>• Indépendance des médias</li> <li>• Valorisation des services publics</li> <li>• Souveraineté militaire et agricole</li> </ul>

Fig. 3 – Les programmes des partis animalistes.

Malgré ces divergences programmatiques, ces partis se distinguent tous des discours associatifs. Plus précisément, la construction de l'animalisme comme idéologie politique est une entreprise de traduction impliquant un triple déplacement. Il s'agit d'abord d'une « désectorialisation » de la cause défendue, puisque dans tous ces programmes, c'est bien l'animalité dans son ensemble qui est concernée, ce qui n'est que très rarement le cas dans les associations. Ensuite, cette opération s'effectue par le glissement d'un registre protestataire à un registre propositionnel. Enfin, les partis animalistes ont tendance à progressivement élargir leur programme à d'autres questions que la condition animale, sans pour autant faire aucune concession, ni quantitative ni qualitative, sur la manière dont ils la défendent. Ce fut le cas notamment de *PACMA* en Espagne, du *Partij voor de Dieren*, et plus récemment, du parti animaliste italien. Le parti allemand fut, quant à lui, dès sa création, écoanimaliste. Toujours est-il que cette tendance à l'élargissement programmatique est réelle. Pourtant, ce triple processus ne permet ni aux animalistes stricts ni aux écoanimalistes de sortir de leur marginalité électorale, mais les raisons diffèrent. Les animalistes stricts ne peuvent

rallier qu'un électorat antisystème, déçu de la politique traditionnelle, ou bien pour qui l'animal est non seulement le seul mais le principal enjeu politique et électoral. Les écoanimalistes, quant à eux, ont choisi d'inscrire leur programme à gauche, voire à l'extrême gauche, sans être moins radical pour autant sur les questions animales, ce qui est également électoralement réducteur. Dans ces conditions, comment obtenir des élus et surtout, comment mener une croisade politique efficace en faveur des animaux ?

### **III. Représenter sans élus? Complémentarité des fonctions électorales, para-électorales et extra-électorales dans la représentation politique de l'animalisme**

C'est cette question qui guidera les développements de notre troisième et dernière partie, consacrée à la fonction électorale des partis animalistes. La radicalité de l'idéologie animaliste et de ses traductions programmatiques procure aux partis animalistes une identité marginalisante, qui se ressent dans leurs résultats, certes croissants, mais toujours relativement faibles (A). Ils disposent malgré tout d'élus, qui vont tenter de saisir tous les leviers à leur disposition en investissant des répertoires aussi partisans qu'associatifs (B). Cette marge de manœuvre institutionnelle surexploitée mais limitée invite les partis animalistes à déployer, parallèlement, une action para- et extra-électorale (C).

#### **A. Les résultats des partis animalistes : un nombre croissant mais toujours restreint d'élus**

Le graphique ci-dessous présente les résultats (nationaux et internationaux) des partis animalistes au fil du temps (Fig. 4). Ces résultats sont en augmentation, ce qui prouve que les partis animalistes – certains d'entre eux du moins – fédèrent un électorat grandissant. Ce graphique permet également de détecter des pics de performance des partis animalistes aux élections européennes, ici matérialisées par des flèches en pointillé. Ce phénomène peut trouver à s'expliquer par le fait que le scrutin européen soit perçu comme ayant moins d'influence sur la vie quotidienne des électeurs, ce qui offre peut-être une plus grande latitude à un vote animaliste. Une autre raison pourrait être que l'échelon communautaire est souvent considéré comme le plus porteur pour l'impulsion de transformation du droit de l'animal. Enfin, nous pouvons supposer que le réseau animaliste bat son plein dans cette période, et que le poids, la visibilité et le pouvoir d'influence du *Partij voor de Dieren* est ici le plus visible dans les résultats des autres partis animalistes.



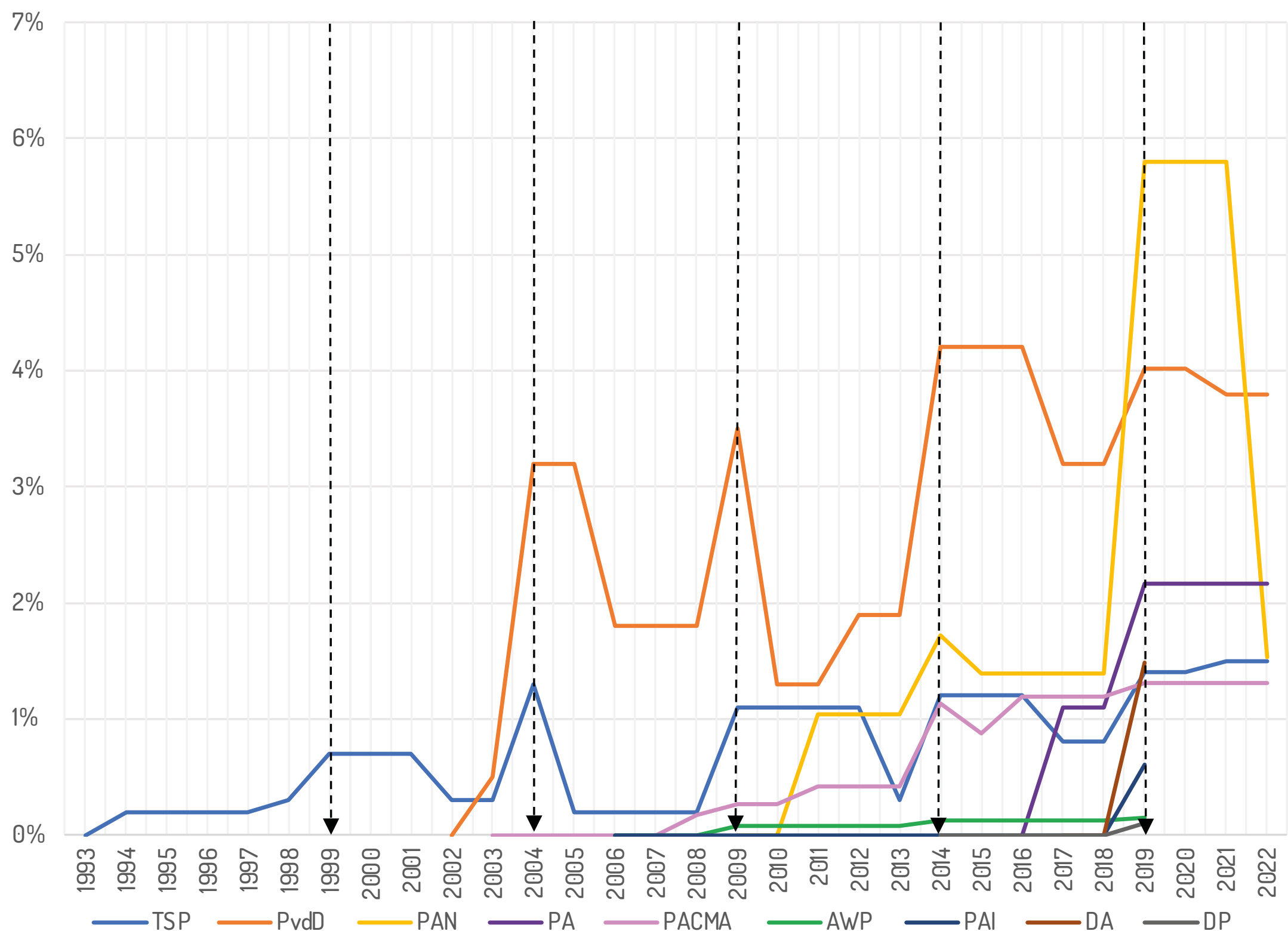


Fig. 4 – Évolution des résultats électoraux (nationaux et européens) des partis animalistes entre 1993-2021.

Malgré ces résultats croissants, les résultats des partis animalistes montrent des performances électorales limitées et variables, en fonction du type d'élection et du parti animaliste concerné. Le graphique ci-dessous, qui montre, pour chaque parti le nombre maximum d'élus obtenus pour les élections européennes, nationales et locales met en lumière le fait que la plupart des partis animalistes en Europe ne disposent finalement que de quelques élus locaux, souvent moins de dix (Fig. 5). Seuls trois partis font, à l'heure actuelle, figure d'exception. Le *Partij voor de Dieren*, bien sûr, est extrêmement performant, puisqu'il dispose d'un élu européen, de neuf parlementaires, et de plus de soixante-dix élus locaux. Le parti animaliste portugais a pu quant à lui faire élire un représentant à Bruxelles, quatre parlementaires (depuis les élections anticipées de 2022, il ne dispose plus que d'une élue), et de plus de trente élus locaux. Le *Tierschutzpartei* allemand avait lui aussi fait élire un député européen en 2019 (exclu du parti depuis) et dispose de plus de vingt élus locaux. Les partis animalistes présentent donc des performances électorales certes croissantes, mais très inégales d'un parti et d'une élection à l'autre. En outre, force est de constater que leur progression est lente, et ne les empêche pas de rester, dans leurs systèmes partisans respectifs, assez périphériques.

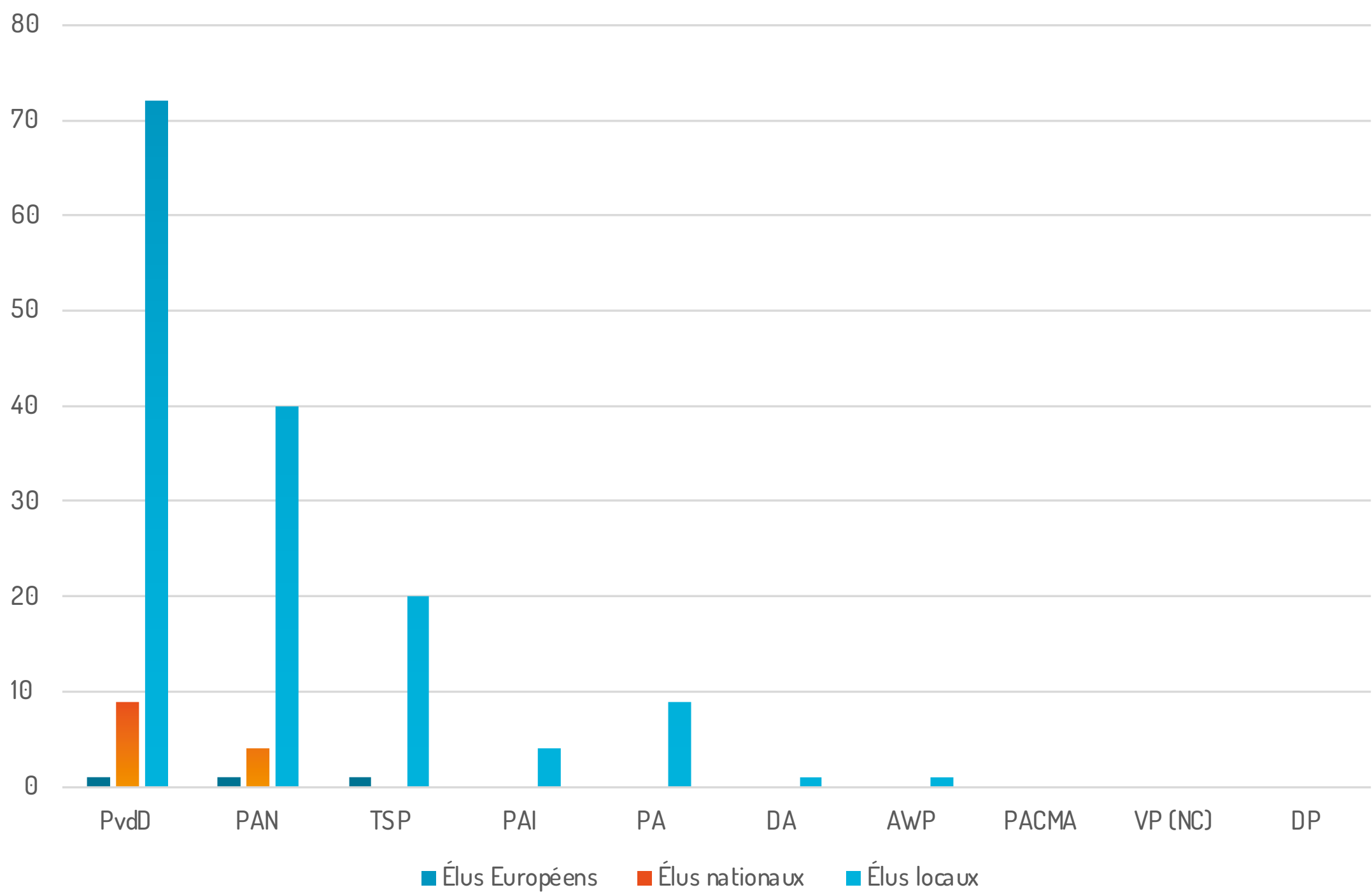


Fig. 5 – Nombre d'élus par parti animaliste (en décembre 2021).

Ces trois partis qui se détachent nettement des autres ne sont ni les plus anciens (à l'exception du parti allemand), ni forcément implantés dans des pays où la percée animaliste est la plus importante<sup>31</sup>. En revanche, nous ne pouvons ignorer que ces trois partis sont écoanimalistes, puisque leur programme, bien que centré sur l'animal, intègre les revendications animalistes dans une vision globale et un véritable projet de société. Nous pouvons donc considérer que les partis strictement animalistes, qui sont des *detached parties* au sens de Gordon Smith semblent moins performants que les *marginal parties* que sont les écoanimalistes, y compris dans le berceau de l'antispécisme au Royaume-Uni<sup>32</sup>. Inversement, un positionnement clair sur l'axe gauche-droite par le déploiement d'un véritable programme favorise apparemment l'obtention de résultats plus importants. Il faut ajouter que leurs bons résultats peuvent également être expliqués par un système électoral proportionnel (et non majoritaire) en vigueur aux Pays-Bas et au Portugal, ce qui offre sans conteste de meilleures perspectives aux petits partis.

31 Le Royaume-Uni, souvent considéré comme le berceau et l'avant-garde du mouvement, semble assez peu traduire ce positionnement dans les urnes, puisque les résultats de l'Animal Welfare Party sont très faibles. Inversement, le Portugal n'est pas parmi les pays les plus touchés par l'animalisme, mais Pessoas Animais Natureza, lui, obtient des résultats conséquents.

32 Gordon Smith élabore une typologie des petits partis en fonction de leur positionnement ou non sur l'axe gauche-droite. Les *detached parties* sont les partis qui portent un enjeu restreint et refusent de se positionner sur cet axe, ce qui est le cas des partis strictement animalistes, et les *marginal parties* sont ceux qui se positionnent à une des extrémités de cet axe, comme c'est le cas des écoanimalistes. Voir G. SMITH, « In search of small parties: problems of definition, classification and significance », in F. MÜLLER-ROMMEL et G. PRIDHAM (dir.), *Small parties in Western Europe, Comparative and National Perspectives*, SAGE Publications, London, 1991, p. 36

## B. L'action des élus animalistes : la mobilisation de leviers variés

Outre leur faible nombre, le pouvoir dont les élus animalistes disposent reste limité. Les freins à leur action sont de plusieurs ordres. Ils relèvent d'abord du type d'élection, puisque l'animalisme, même élu, est toujours un animalisme d'assemblée, jamais de gouvernement. Ils relèvent aussi de l'échelon auquel ils sont élus, puisque la plupart des animalistes élus doivent déployer leur action à l'échelle locale, ce qui implique des compétences restreintes. Néanmoins, les élus animalistes disposent de plusieurs leviers.

Pour s'en rendre compte, déclinons, là encore de façon non exhaustive, l'action institutionnelle et non institutionnelle d'élus de trois partis de notre panel ces dernières années. Le Parti animaliste français n'a ni élus nationaux ni élus européens, mais il dispose d'une dizaine d'élus locaux depuis les élections municipales de 2020. Eddine Ariztegui est l'un d'entre eux. Élu à la ville de Montpellier, il mène son action sur plusieurs fronts et avec un répertoire varié. Pêle-mêle, il a œuvré à résilier des conventions de chasse, à participer à des actions pacifiques contre cette activité, a promu des initiatives originales et éthiques telles que l'écocirque Bouglione, a soutenu activement des associations comme L214 ou la SPA, a proposé et obtenu la prise en charge municipale des soins aux animaux blessés, a appuyé la création d'un hôpital pour la faune sauvage, et a enfin œuvré pour l'instauration d'une alternative végétale quotidienne dans les cantines de la ville ainsi qu'à la mairie. Actif en conseil municipal, dans la rue, comme sur les réseaux sociaux, il semble exploiter tous les leviers à sa disposition, aussi restreints soient-ils, pour faire avancer, même modestement, la cause animale. Le répertoire du *Partij* néerlandais se situe évidemment à une tout autre échelle, puisque ce parti dispose d'élus non seulement plus nombreux, mais surtout à différents échelons, et a ainsi pu mener des actions d'envergure très différentes. En 2019, à l'échelle municipale et sur proposition de ce parti, la mairie d'Amsterdam est devenue complètement végétarienne. L'élue animaliste à Bruxelles, Anja Hazekamp, a déposé une proposition pour l'interdiction de l'expérimentation animale, a contribué à ce que le Parlement Européen reconnaisse officiellement l'impact de l'élevage sur le changement climatique et a fait pression sur la Commission européenne pour interdire le transport d'animaux vivants. À l'échelle nationale, le *Partij* a soutenu l'entrée en vigueur, en mai 2021, d'une nouvelle loi très ferme sur l'élevage aux Pays-Bas, et a proposé et obtenu l'interdiction et la fermeture des cent vingt-huit fermes à fourrure néerlandaises avant la fin 2020. L'action du parti portugais enfin se déploie également plusieurs échelons. Si nous concentrons notre attention sur celle de la députée Bebiana Cunha, élue de 2019 à 2022, nous observons qu'elle a, durant son mandat et en plus d'utiliser tous les leviers à sa disposition dans le cadre de son action institutionnelle, participé à des manifestations pacifiques en faveur de la protection de l'environnement, des animaux, de la lutte LGBTQIA+, ou de la justice sociale. Elle présente la particularité d'être également extrêmement présente dans la presse. L'impression qui se dégage de ce bref balayage est celle d'animalistes qui, une fois élus, semblent investir autant les terrains institutionnels que protestataires et s'approprier un répertoire extrêmement varié, laissant penser que la limite de leur action est moins leur comportement que leur marge de manœuvre et leur nombre.

Un trait particulier caractérise l'action des animalistes élus. Tous restent, après leur élection, des activistes. L'actuelle présidente du groupe parlementaire néerlandais, Esther Ouwehand, l'affirme d'ailleurs<sup>33</sup>. Ajoutons que plusieurs leaders animalistes, après avoir quitté leurs fonctions partisans ou électives, retournent à leur activité militante associative ou au sein d'Organisations Non Gouvernementales. Apparaissent donc une réelle fluidité des parcours militants et des ponts, construits et empruntés, entre engagement institutionnel et non institutionnel. Cette idée se trouve renforcée par les liens étroits de coopération qui, malgré une vraie distanciation, unissent les partis et associations animalistes. De ce point de vue, tous les partis n'ont pas, à leur création, été nécessairement bien accueillis dans le tissu associatif, et ils se tiennent mutuellement à distance. Les associations souhaitent en effet rester apolitiques, quand les partis tendent manifestement à afficher une institutionnalisation. Mais sur le terrain, et historiquement, les liens restent forts. Non seulement la plupart des fondateurs sont d'anciens activistes, non seulement certains travaillent-ils, à côté de leur activité, au sein du parti, encore dans les associations, non seulement les cercles militants partisans et associatifs se recoupent-ils grandement, mais les partis et les associations mènent surtout toujours des actions communes. Cette hybridité de l'action des partis animalistes permet de les qualifier, de façon sans doute un peu oxymorique, de « partis de pression », hypothèse qui sera démontrée ci-après.

### C. Partis de pression ? L'inévitable multipositionnalité des partis animalistes

Bien sûr, il est rare – voire impossible – qu'un parti politique ne se limite qu'à sa fonction électorale. Les partis remplissent des fonctions manifestes et latentes diverses, qui viennent l'entourer et la servir. Mais, dans le cas des partis animalistes, ce rapport semble inversé. S'observe en effet une certaine instrumentalisation de la fonction électorale, cantonnée à une forme de subsidiarité, au profit d'autres fins, surtout idéologiques, mais pas uniquement. Plusieurs éléments apportent du crédit à cette idée *a priori* assez contrintuitive. Certains partis animalistes, même parmi les plus puissants, se présentent comme des partis testimoniaux. Nous pensons ici notamment au *Party for Animal Welfare* irlandais<sup>34</sup>, mais également et de façon plus surprenante, au *Partij voor de Dieren* néerlandais<sup>35</sup>. La notion de « parti testimonial » ou « parti témoin » n'est pas revendiquée de la même manière par ces deux partis. Dans le cas du parti irlandais, elle désigne un parti qui souhaite moins obtenir des élus qu'exercer une pression, alors que dans les propos de Marianne Thieme, elle est utilisée pour caractériser un parti qui ne défendrait qu'un enjeu, et un seul, jusqu'à ce qu'il soit satisfait. Quoi qu'il en soit, cela peut peut-être n'être qu'un discours visant à expliquer la relative faiblesse

33 Sur son compte Twitter, elle se présente, dans sa biographie, comme députée et comme activiste. URL : [<https://twitter.com/estherouwehand>] (consultée le 5 mars 2022).

34 « *Party for Animal Welfare considers itself to be a so-called "Testimonial Party". This is a political party which does not seek to gain political power, but rather to testify its principles and thereby influence other political parties and independents.* » Voir l'article 3 des statuts du Party for Animal Welfare. Disponibles en ligne sur le site internet du parti. URL : [<https://www.ipaw.ie/constitution.htm>] (consulté le 4 mars 2022).

35 « *Wij zijn een getuigenispartij. Pas als andere partijen duurzaamheid, mededogen en het belang van de zwakkere, en dan niet beperkt tot de eigen soort, altijd meewegen kunnen we eraan gaan denken ons op te heffen. We hopen dat die droom ooit waar kan worden, maar we zijn bang dat het nog wel even kan gaan duren', aldus Marianne Thieme.* ») : article publié le 2 octobre 2011, et disponible sur le site du PvdD. URL : [<https://www.partijvoordedieren.nl/nieuws/vijf-jaar-partij-voor-de-dieren-in-nederlands-parlement>] (consulté le 10 septembre 2021).

de leurs résultats, mais le fait qu'une organisation qui se décrit comme un parti politique mette la fonction électorale au second rang est pour le moins déroutant. Autre curiosité : les partis animalistes se présentent à des élections auxquelles ils n'ont, soyons lucides, manifestement aucune chance de victoire. Observons par exemple la récente candidature d'Hélène Thouy à l'élection présidentielle française de 2022<sup>36</sup> ou celle de Vanessa Hudson, aux municipales de Londres en 2021<sup>37</sup>. La première reconnaît d'ailleurs que cette entreprise vise surtout à mettre la pression sur les autres candidats<sup>38</sup>. Ajoutons enfin qu'il serait naïf de penser que les partis politiques ne présentent des candidats que dans le but d'obtenir des élus. L'élection, même sans élus, présente un intérêt financier majeur, puisque de nombreux États européens, dont la France, le Portugal, l'Allemagne, et les Pays-Bas, ont instauré un financement public des partis politiques, en lien avec leurs résultats électoraux, ce qui permet évidemment de consolider les organisations, y compris animalistes. En 2019, au titre du financement public de la vie politique, les partis animalistes portugais<sup>39</sup> et néerlandais<sup>40</sup> ont perçu plus d'un demi-million d'euros et le parti allemand<sup>41</sup> un peu plus de cent mille euros. Ces éléments permettent de considérer que les partis animalistes remplissent certes leur fonction électorale, mais que cette dernière semble être complémentaire – si ce n'est instrumentalisée au service – d'autres fonctions, telle que la visibilité, la structuration et la capacité de pression du parti.

En toute logique au regard de la subsidiarité de cette fonction électorale, les partis animalistes vont déployer une action para-électorale, c'est-à-dire à la bordure des élections, en instrumentalisant notamment ces dernières à d'autres fins. Leur but semble être au moins autant d'obtenir des élus que d'imposer leurs enjeux dans la campagne, et plus largement dans le débat public. Il s'agit également de séduire et constituer un électorat, qui leur assurera à la fois une assise financière et un plus fort pouvoir de pression et d'incitation sur d'autres partis, dans l'espoir que ces derniers s'engagent moins lentement et moins superficiellement sur la condition animale. En ce sens, les partis animalistes peuvent être qualifiés de « partis de pression », expression *a priori* contradictoire, mais non dépourvue de vérification empirique ici. Ils vont également déployer une action extra-électorale, c'est-à-dire hors des élections, au point même que nous pourrions avancer également la notion de « parti intermittent », dans la mesure où, hors des périodes de campagne, certains partis animalistes ne disposant pas (ou de peu) d'élus vont en fait se comporter non plus comme des partis politiques

36 Voir le site de campagne d'Hélène Thouy. URL : [<https://helenethouy2022.fr/>] (consulté le 4 mars 2022).

37 Voir la déclaration de candidature de la candidate sur le site de l'Animal Welfare Party. URL : [<https://www.animalwelfareparty.org/previous-elections-2/2021london/>] (consulté le 4 mars 2022).

38 Voir l'entretien accordé par Hélène Thouy au journal *20 Minutes*. Mickael BOSREDON, « Présidentielle 2022 : “On est là pour continuer à mettre la pression”, prévient la candidate du Parti animaliste Hélène Thouy », *20 Minutes*, 20 septembre 2021. URL : [<https://www.20minutes.fr/elections/3128295-20210920-presidentielle-2022-continuer-mettre-pression-previent-candidate-parti-animaliste-helene-thouy>] (consulté le 4 mars 2022).

39 Le rapport financier de Pessoas Animais Natureza pour 2019 est disponible sur le site internet du tribunal constitutionnel portugais. URL : [[https://www.tribunalconstitucional.pt/tc/file/PAN\\_Contas2019.pdf?src=1&mid=5598&bid=4281](https://www.tribunalconstitucional.pt/tc/file/PAN_Contas2019.pdf?src=1&mid=5598&bid=4281)] (consulté le 4 mars 2022).

40 Les exercices comptables du Partij voor de Dieren sont disponibles sur son site internet. URL : Voir le site internet du Partij voor de Dieren. URL : [<https://www.partijvoordedieren.nl/jaarstukken>] (consulté le 4 mars 2022).

41 Les rapports précisant l'octroi et les montants de subventions publiques aux partis allemands sont disponibles sur le site internet du Bundestag. URL : [[https://www.bundestag.de/parlament/presidium/parteienfinanzierung/festsetz\\_staatl\\_mittel](https://www.bundestag.de/parlament/presidium/parteienfinanzierung/festsetz_staatl_mittel)] (consulté le 4 mars 2022).

---

mais ni plus ni moins que comme des associations. Ils vont dès lors opter pour un répertoire plus mouvementiste que partisan, et plus protestataire qu'institutionnel. En revanche, il faut souligner que malgré cette propension des partis animalistes à considérer les élections comme un instrument de diffusion idéologique, et non l'inverse, leur existence même en tant que parti politique a une portée symbolique non négligeable. En effet, par une forme de performativité inversée, en se présentant et en agissant, même ponctuellement, comme des partis politiques, ils contribuent à asseoir l'idée et la légitimité de la représentation politique de l'animalisme et des animaux.

En conclusion, il est désormais possible de considérer que les partis animalistes tiennent bien un rôle particulier dans la fabrique du droit de l'animal, distinct de celui des associations et des institutions. En assumant leur marginalité et en tendant à en tirer profit, ils permettent de donner un poids électoral à des revendications qui en étaient jusqu'alors dépourvues et leur offrent une tribune médiatique et/ou institutionnelle régulière. Et ils ont réussi, en moins de dix ans, à faire de l'animalisme non pas forcément une idéologie politique très fédératrice, mais en tout cas une idéologie politique qui ne mérite plus vraiment, au regard de leurs résultats croissants, d'être tournée en ridicule. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce pari était loin d'être évident, et qu'ils semblent, élection après élection, manifestation après manifestation, s'appropriier, relever, et réinventer le défi de la politisation... à leur manière.